



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 91345

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la prévention des cancers colorectaux. Le cancer colorectal est le deuxième cancer le plus fréquent et la deuxième cause de mort par cancer et survient chez des personnes de plus de 50 ans. Grâce au dépistage et à l'amélioration de l'efficacité des traitements ces dernières années, son taux de mortalité décroît. En effet, plus le cancer est diagnostiqué tôt, plus il se soigne facilement et, ainsi, plus les chances de survie sont importantes. Il lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin d'assurer la promotion des dépistages de ces cancers.

Texte de la réponse

Le dépistage organisé du cancer du colon a été généralisé à l'ensemble des départements fin 2008. Le dépistage est proposé tous les deux ans aux femmes et hommes de 50 à 74 ans ayant un risque moyen, c'est-à-dire ne présentant pas de facteurs de risque. L'ensemble de la population ciblée de 50 à 74 ans représente environ 16 millions de personnes. Le dépistage repose actuellement sur un test de recherche de sang occulte dans les selles, le test Hémocult, seul test évalué largement en population générale à ce jour. En cas de test positif, une coloscopie de diagnostic est proposée par le médecin généraliste. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100 % par l'assurance maladie. Les médecins généralistes de chaque département ont été formés et participent à ce dépistage en informant leurs patients et en donnant le test à ceux qui ne présentent pas de facteurs de risque. La participation au programme de dépistage organisé du cancer colorectal, pour 2007-2008, varie de 28 % à 54 % en fonction des départements. Les femmes participent plus que les hommes. Tous les ans, tout au long du mois de mars, une grande campagne de communication est organisée avec le concours de l'Institut national du cancer (INCa) afin d'informer, de sensibiliser et d'inciter les personnes concernées, de mobiliser les professionnels de santé et d'accompagner les acteurs locaux responsables de l'organisation et du suivi des dépistages. Cette campagne est réalisée par voie radiophonique et voie de presse. Une brochure pédagogique illustrée avec les modalités du test expliquées ainsi qu'une affichette traduite en cinq langues (portugais, arabe, chinois, turc et anglais) sont également diffusées pour sensibiliser le plus grand nombre. Un kit d'animation aux couleurs de la campagne intitulé « Le café bleu » et une exposition itinérante sont mis à la disposition des structures départementales chargées de l'organisation des dépistages (structures de gestion) pour les accompagner dans la mise en place d'événements locaux. Enfin, l'assurance maladie sensibilise les 45 000 médecins traitants via une campagne de visites des délégués de l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91345

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11351

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2927